

SOMMAIRE

Election du Trésorier du CSEE DO IDF	1
Concerto 3 – Philippe Auguste, Saint-Maur, Noisy Mont d'Est, Diderot	1
Programme de prévention des risques professionnels DO IDF 2025 : DUERP et PAPRI Pact	2
Déménagement des équipes DSCE et DE IDF de Bagnolet Eastview vers Noisy Capitole	3
Boutiques : fermetures de Paris Saint-Michel et Varennes-sur-Seine, fermetures estivales et ouvertures du dimanche	3
Recours aux intérimaires en AD IDF.....	4

ÉLECTION DU TRÉSORIER DU CSEE DO IDF

A la suite de la démission du Trésorier (CFDT) du CSEE mi-février, la CFE-CGC Orange a été la seule Organisation Syndicale (O.S) à proposer un candidat qui a été élu en séance à la majorité, CFDT, Sud et 1 élu FOCom n'ont pas pris part au vote.

En revanche, aucune majorité n'a pu se dégager pour l'élection du Trésorier Adjoint du CSEE, et, faute de candidat, la présidence de la Commission Activités Sociales & Culturelles (ASC) reste vacante. En conséquence, les ASC ne fonctionnent toujours que partiellement et ces 2 élections seront à nouveau à l'ordre du jour du CSEE du mois d'avril.

Analyse de la CFE-CGC Orange

Fermelement figées dans un syndicalisme « à l'ancienne », opposées à la transparence et à l'équité et mues par des directives nationales, certaines O.S persistent aveuglément à nourrir des conflits stériles.

Les salariés, se retrouvent pris en otage par ces querelles insensées qui les privent d'une partie de leurs prestations ASC.

> Cliquer [ici](#) pour lire notre communication de février 2025

CONCERTO PHASE 3 – PHILIPPE AUGUSTE, SAINT-MAUR, NOISY MONT D'EST, DIDEROT

✓ Consultation

Le projet Concerto phase 3 concerne 308 salariés actifs. Il vise à rénover et moderniser les espaces de travail des sites Philippe Auguste (Paris 11) et Noisy Mont d'Est (93), et à libérer le site Saint-Maur Gravelle (94) pour la fin de l'année.

Les travaux d'aménagement des 1^{er} et 5^{ème} étages de Philippe Auguste (PHA) débuteront en juin 2025 et s'achèveront fin 2026. Ils incluent un déménagement temporaire vers le site Diderot (Paris 12) à la fin du T2 2025 pour une durée de 18 mois, le temps des travaux. Les équipes de Saint-Maur ayant choisi Noisy Mont d'Est

pour nouveau site y déménageront à la même période. Ceux ayant opté pour PHA seront également accueillis sur Diderot dès la fin du T2 2025 pour la durée des travaux. Ils rejoindront PHA en janvier 2027.

Analyse de la CFE-CGC Orange

Insuffisamment impliqués dans l'Etude d'Impact Humain au Travail (EIHT) par le pôle Prévention, les Organisations Syndicales (O.S) se sont regroupées et ont travaillé en intersyndicale. Ensemble, elles ont construit un sondage lancé en janvier et organisé des heures d'information syndicale (HIS). Ces travaux ont mis en avant les préoccupations majeures des salariés : temps de trajet, conditions de restauration, organisation du travail. Par ailleurs, 51 salariés en situation de handicap, dont 17 sont reconnus en Qualité de Travailleur Handicapé (RQTH), étant concernés par le projet, la Commission Handicap a été saisie. Son analyse a montré qu'il était nécessaire de mettre en œuvre rapidement les recommandations qu'elle a pu formuler afin d'améliorer l'accessibilité et l'inclusion des

salariés en situation de handicap sur les sites PHA, Diderot, et Noisy Mont d'Est et de garantir un environnement sûr pour tous.

Nous déplorons un dialogue social limité : si la Direction de l'USC indemniserait les aggravations de temps de trajet selon la Décision n°14, elle refuse d'ouvrir des négociations et se limite à une simple concertation, tout en cherchant à réaliser des économies sur les conditions de travail. Parmi les mesures contestées, le refus du remboursement des frais de parking pour les salariés concernés.

Face à l'absence de négociation, la CFE-CGC Orange a voté CONTRE ce projet à travers une résolution, prise à l'unanimité par toutes les O.S, listant tous les manquements remontés par les élus du CSEE. La Direction devra y répondre avant le déménagement prévu en juin 2025. Néanmoins, les travaux d'aménagement peuvent déjà commencer.

PROGRAMME DE PRÉVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS DO IDF 2025 : DUERP ET PAPRIACT

✓ Consultation

Le DUERP, Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels, liste et hiérarchise l'ensemble des risques qui existent ou peuvent subvenir dans une entreprise en matière de santé et de sécurité des salariés. Il constitue l'un des principaux leviers de progrès de la démarche de prévention des risques professionnels au sein de l'entreprise pour chaque Direction.

Le PAPRIACT, Programme Annuel de la Prévention des Risques Professionnels et d'Amélioration des Conditions de Travail, identifie, pour chaque Direction, les mesures de prévention visant à supprimer ces risques afin de garantir la santé physique et mentale des salariés au travail.

Seuls ont été présentés 2 DUERP, et, les PAPRIACT étant incomplets, les élus du CSEE DO IDF n'ont pas été en mesure d'en valider la mise à jour (soumise au vote en séance). Nous, CFE-CGC Orange, nous sommes

abstenus, CFDT, Sud et CGT n'ont pas pris part au vote. Seule FOCom a voté POUR.

En conséquence, les élus ont unanimement pris une résolution qui demande à la Direction la communication des plans d'actions de prévention complémentaires, de leurs conditions d'exécution, du planning de leur mise en œuvre et le coût de ces mesures.

Analyse de la CFE-CGC Orange

Ces documents obligatoires présentés chaque année restent mal actualisés pour évaluer et prévenir les risques liés à chaque métier. Les Risques Psycho-Sociaux y sont souvent mal évalués, la charge de travail, les violences internes/externes n'y sont que partiellement, voire pas, intégrées. Les PAPRIACT sont pauvres en plans d'actions primaires, même lorsqu'ils les membres des CSSCT font des propositions en ce sens.

Faut-il attendre qu'un accident arrive pour faire de la prévention ?

DÉMÉNAGEMENT DES ÉQUIPES DSCE ET DE IDF DE BAGNOLET EASTVIEW VERS NOISY CAPITOLE

✓ Information

Le projet de déménagement concerne 137 salariés (102 pour la DE IDF, 34 pour DSCE ainsi qu'1 salarié de la DSGI).

Il consiste en la libération du site Bagnolet Eastview (93) au T4 2025 et au déménagement des équipes vers les 4^{ème} et 5^{ème} étages de Noisy Capitoile (New Noisy, 93), bâtiment multi-locataires, en novembre 2025.

Comme pour chaque projet de ce type, de nombreux éléments ne sont pas pris en compte, tels que les situations de RQTH et les Personnes à Mobilité Réduite

(PMR), l'impact sur l'organisation du travail, l'accès au site selon les modes de transport, le nombre de bornes de recharges disponibles pour les véhicules électriques. Les élus ont donc mandaté une Commission Sécurité, Santé et Conditions de Travail (CSSCT) transverse DSCE & DE pour l'analyse des incidences du projet en matière de santé, sécurité et conditions de travail, des risques psycho-sociaux et de l'impact de l'évolution de l'organisation du travail.

Le rapport de la CSSCT sera présenté au CSEE du mois de mai et orientera le vote des élus sur le projet.

BOUTIQUES : FERMETURE DE PARIS SAINT-MICHEL ET VARENNES-SUR-SEINE, FERMETURES ESTIVALES ET OUVERTURES DU DIMANCHE

✓ Consultations

Lors de ce CSEE de mars, était porté au vote des élus le dossier de fermeture des boutiques Paris Saint-Michel (5^{ème} arrdt) et Varennes-sur-Seine (77) et leur transfert vers Orange Store au S2 2025.

Les élus ont unanimement exprimé leur impossibilité de rendre un avis éclairé sur ce projet de fermeture, plusieurs insuffisances et omissions majeures ayant été relevées dans le dossier présenté par la Direction :

- mesures d'accompagnement des salariés insuffisamment détaillées
- aucune analyse économique et financière
- aucun bilan sur le nouveau modèle de distribution
- aucune étude sur l'impact les temps de trajets futurs des salariés concernés
- aucune information précise sur les postes proposés aux salariés et sites d'affectation
- absence d'évaluation psycho-sociale
- consultation et implication préalables des Représentants du Personnel insuffisantes
- aucune évaluation de l'impact sur la qualité de service rendue aux clients
- insuffisance de données chiffrées sur les coûts indirects
- méthodologie générale et trop théorique
- remise en cause potentielle du cadre légal des dispositions prévues par la directive européenne 2001/23/CE, ainsi que celles prévues aux articles

L1224-1 à L1224-4 du Code du travail français concernant le transfert éventuel des contrats et droits acquis par les salariés des boutiques concernées.

Considérant l'information donnée suffisante, la Direction estime que l'avis est rendu.

> Cliquer [ici](#) pour lire notre article de février 2025

Fermetures estivales

L'AD Ile-de-France prend à nouveau des dispositions de fermetures temporaires pour la période estivale 2025, principalement en août. La prise de congés des salariés s'en trouve, pour la plupart d'entre eux, facilitée. Toutefois, le process de pose de congés est sujet à débat : le salarié soumet en 1^{er} lieu sa demande de congés dans l'outil *PARAF*. Si la demande est acceptée, le salarié saisit ensuite ses congés dans *Anoo*, que le manager valide. Le taux de validation des congés est ainsi porté à 99%.

Les élus ont majoritairement voté POUR ces fermetures estivales tout en estimant que le manager n'a plus de pouvoir décisionnel sur les congés de son équipe. Sud et CGT ont voté CONTRE.

Ouvertures du dimanche en fin d'année

Basées sur le volontariat, ces ouvertures le dimanche en fin d'année sont fortement plébiscitées par les salariés car elles leur permettent d'accroître leur

pouvoir d'achat. La limitation de travailler 3 dimanches consécutifs décidée par la Direction est décriée par les salariés.

Les élus ont voté majoritairement POUR ces ouvertures.

RECOURS AUX INTÉRIMAIRES EN AD IDF

En 2024, au motif d'un Accroissement Temporaire d'Activité (ATA), le recours à l'intérim au sein de l'AD IDF a augmenté de 53% par rapport à 2023 avec une moyenne de 135 intérimaires sur l'année vs 88 en 2023, et un doublement de la durée moyenne de contrat (10.2 mois contre 5.6 mois en 2023), principalement dans le domaine de la distribution grand public. Les raisons de cet ATA :

- lancement et commercialisation de nouvelles offres et services, tels que le lancement d'Orange Cyber Secure, Smart TV en boutique, la généralisation du RDV visio en boutique, ventes fibre et mobiles, Maison Protégée
- porté par les J.O, le T3 2024 a vu l'augmentation du nombre de jours d'ouverture de certaines boutiques de 11% sur la période juillet / août et une hausse du nombre de ventes Broadband de 40% et de 12% pour les terminaux nus en comparaison au T3 2023
- continuité de la progression des ventes au T4 2024 sur les items cités

Analyse de la CFE-CGC Orange

Sur la DO IDF, plus d'1 salarié / 5 en boutique est intérimaire : 119 sur 542 salariés au total. A la boutique Parly II-Centre Commercial l'effectif est composé de 50% d'intérimaires !

Pour justifier le recours à l'intérim, la DO IDF invoque une augmentation de l'activité en boutique. Or, chacun des dossiers présentés dans le cadre du projet Libellule (fermeture de boutiques) est motivé par une baisse des flux de 40% et de 7% des actes de vente / conseiller par rapport à 2019. En outre, aucune embauche en CDI ne vient compenser les départs à la retraite ou en mobilité des salariés des boutiques.

Les élus s'inquiètent du caractère abusif du recours au travail temporaire et ont, sur le fondement de l'article L. 2312-70 du Code du travail, déposé une Alerte Sociale sur le recours abusif à l'intérim au sein de l'AD IDF. Par cette alerte, est demandée à la DO IDF la communication d'un dossier complet d'information au CSEE, précisant le nombre de salariés titulaires en CDD, le nombre de salariés temporaires, les motifs de recours à ces contrats, les éléments permettant au CSEE d'apprécier la justification du motif.

Prochain CSEE : 23 & 24 avril 2025

**VOS REPRESENTANTS
CFE-CGC ORANGE**

Elus CSE

AD IDF : Christelle LACHAUD
DE IDF : Cyril CORDIER
DE IDF : Frédéric DESPRES
DE IDF : Peggy GAILAN
DE IDF : Philippe PECQUET
DSCE IDF : Antony MAHIEU
DSCE IDF : Stéphane LIOGER
DSCE IDF : Cindy TEDESCHI
USC IDF : Valérie VIART

Elus CSE Suppléants

DE IDF : Luc REDUREAU
DE IDF : Christelle CAMUS
DSCE IDF : Latifa BOUMEHRAZ
DSCE IDF : Laurent MARTIN
DSCE IDF : Sophie MOLINES

Commissions CSEE

Emploi & Formation : Jef BONNO et Patrick MAHMOUDI
Egalité Pro : Cindy TEDESCHI, Géraldine PUILANDRE & Peggy GAILAN
Handicap : Sophie MOLINES, Emmanuel PARMENTIER & Béatrice KLAJA
ASC : Frédéric VAN DE CASTIJE
Restauration : Jésus RONDON & Marie-France SOARES
Marchés : Philippe PECQUET & Cyril CORDIER
Projets Economie Evolution des marchés : Vincent GALLO, François BRACHET & Rémi COTTARD

Représentants Syndicaux : François BRACHET, Cédric FERRIERE & Thomas BRUDO



**CHOISISSEZ
CEUX
QUI
AGISSENT !**

Retrouvez ce compte-rendu et
les publications de votre établissement :
<https://www.cfecgc-orange.org/do-idf/>

www.cfecgc-orange.org

abonnements gratuits : bit.ly/abtCFE-CGC

tous vos contacts : bit.ly/annuaireCFECCG

